

Canton de Vaud District du Jura-Nord Vaudois

COMMUNE DE MAUBORGET



Plan d'affectation communal
Plan 1 – Territoire communal
1 : 5'000

Approuvé par la Municipalité de Mauborget dans sa séance du 23 juin 2025
Soumis à l'enquête publique du 13 septembre au 13 octobre 2025

Le Syndic La Secrétaire
Le Syndic La Secrétaire

Adopté par le Conseil général de Mauborget le
Approuvé par le département compétent le

Le Président La Secrétaire La Cheffe du Département

Entrée en vigueur le

Base cadastrale authentifiée le 3 septembre 2025 par David Vandel, ingénieur géomètre breveté

20.04.22
09.09.25

Examen préalable
Enquête publique

BR+
INGÉNIEURS GÉOMÈTRES BREVETÉS

BR PLUS INGENIEURS SA
Rue de la Plaine 68
1401 Yverdon-les-Bains
024 81 11 11
1337 Mail de
www.br-plus.ch

Dossier n°4738-YVE

Légende

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Périmètre

- Périmètre du plan d'affectation communal
- - - - Frontière communale

Zones

- Zone à bâtir 15 LAT*
- Zone de tourisme et de loisirs 18 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLV.Fo)
- Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLV.Fo)

Contenus superposés

Pratique de sports

- Secteur de sport d'hiver 18 LAT
- Autres zones superposées – Secteur de sport d'été 18 LAT

Protection du patrimoine naturel

- Secteur de prot. de la nature et du paysage 17 LAT - A
- Liaisons biologiques (réseau écologique vaudois)
- Secteur de prot. de la nature et du paysage 17 LAT - B
- Biotope d'importance régionale

* La zone à bâtir 15 LAT comprend la zone centrale 15 LAT - A, la zone centrale 15 LAT - B, la zone d'habitation de très faible densité 15 LAT, la zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A, la zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B, la zone de tourisme et de loisirs 15 LAT, la zone de verdure 15 LAT et la zone de desserte 15 LAT

